COMMUNE DE DAVEZIEUX

VOIRIE COMMUNALE

Déclassement d'un tronçon de voie communale

Lieu-dit Les Clots

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

3- Plan de situation

PLAN DE SITUATION

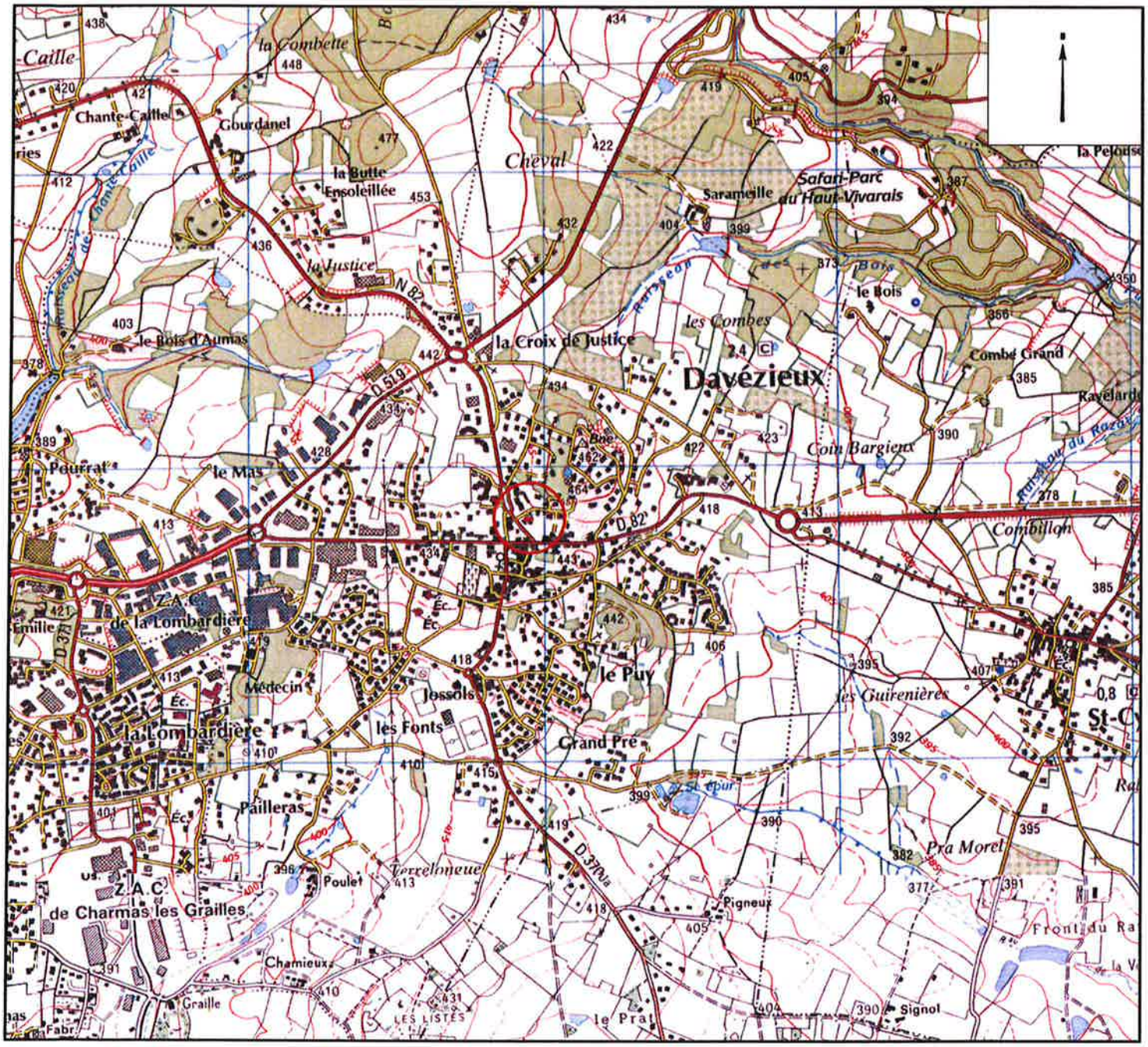

Fond de carte IGN

Echelle : 1/20000

Géomètres Experts
Urbanisme - Bureau d'études vrd
32, avenue Daniel MERCIER 07100 ANNONAY
04 75 33 04 10 04 75 67 64 92
email : julien.geometre@wanadoo.fr

JULIEN et associés

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de DAVEZIEUX

Lieudit : "Les Clots"

COMMUNE DE DAVEZIEUX

VOIRIE COMMUNALE

Déclassement d'un tronçon de voie communale

Lieu-dit Les Clots

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

4- Plan détaillé de l'opération

Commune : 07078
Davézieux

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : AO
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1996

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le .....par M .....géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .ANNONAY..... , le 05/09/2017.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
Julien MOUNARD.....
à .ANNONAY.....
Date 05/09/2017.....
Signature :
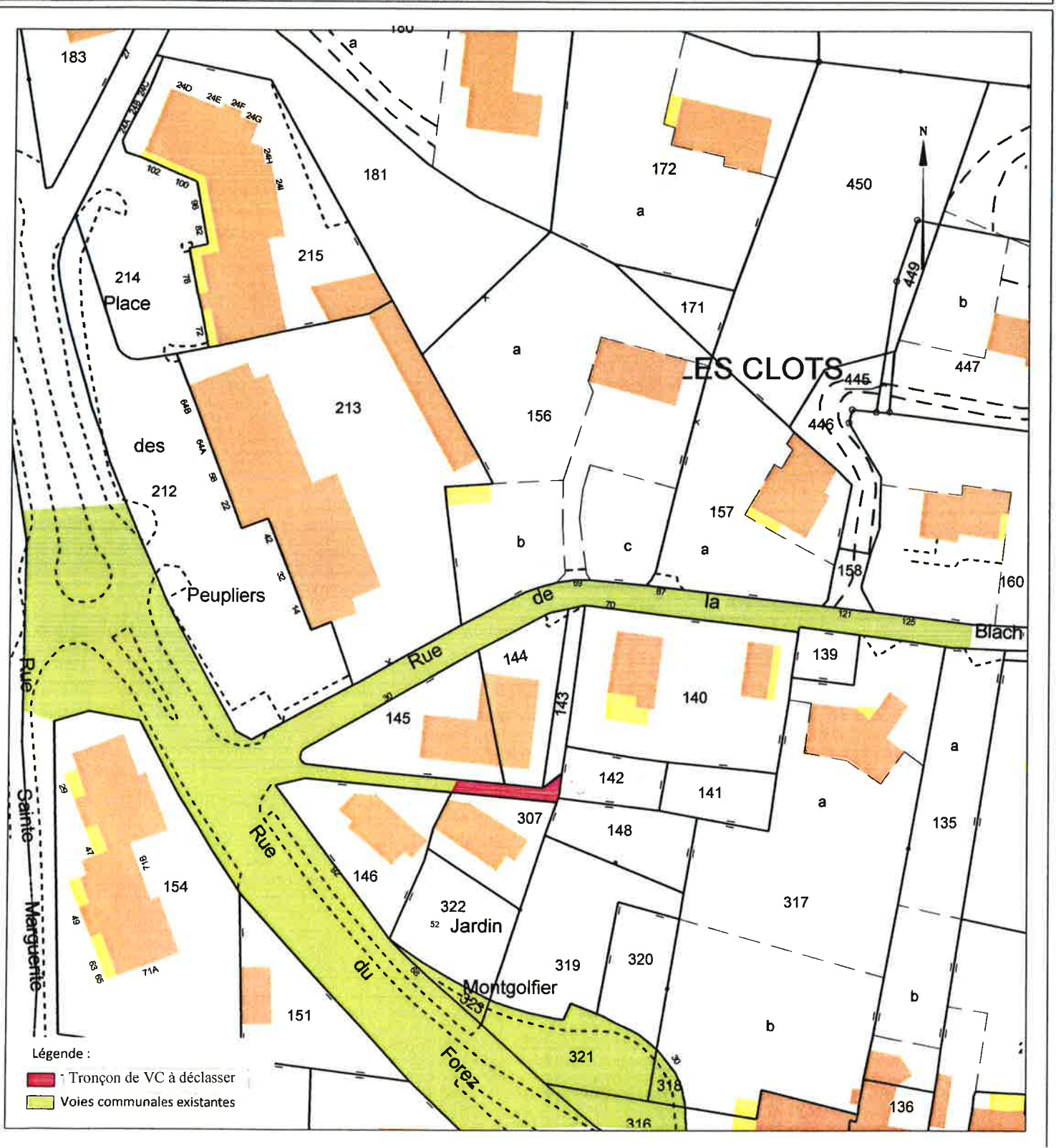
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).